

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2011

Mairie de SAINT-CLAIR

L'an deux mil onze et le quinze du mois de novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

ETAIENT PRESENTS : Mmes CHAPUIS C, POTIN C, VALLA-BEGOT C, DUMAS C,
Ms GRENIER J, TARDY G, SABATIER R, SAUVAYRE G, ROUX J.F, LARGERON J,
SPEISSMANN J.P, GIRARD R, CELETTE R, MILLOT P.

POUVOIRS : Monsieur MOUSTIER Philippe donne pouvoir à Monsieur SAUVAYRE Georges

Secrétaire de séance : Chrystel VALLA-BEGOT

Monsieur SABATIER René, Maire, préside la séance.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte rendu de la séance précédente dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal. Aucune remarque n'étant soulevée, le compte rendu du Conseil Municipal du 20 septembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande de subvention au Conseil Général de l'Ardèche, dans le cadre de CAP Territoire. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

1°/ TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la taxe locale d'équipement et la participation pour aménagement d'ensemble a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012. Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %.

2°/ CONVENTION CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention pour pouvoir acheter une bande de terrain, en bordure de la route départementale n°342, au prix de 15 € le m². La commune devra prendre à sa charge le document d'arpentage, constatera cette cession par un acte administratif et rétablira le chemin d'accès à la parcelle.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et à faire toutes les démarches nécessaires.

3° INDEMNITE DU RECEVEUR

Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint, expose au Conseil Municipal qu'il est de l'intérêt de la commune de continuer à bénéficier des prestations de conseil et d'assistance technique du Trésor Public. Il propose donc au Conseil Municipal d'attribuer à Monsieur BELLONI, receveur municipal, l'indemnité de conseil, prévue par les textes de loi.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve cette proposition.

4°/ PARTICIPATION A LA TAXE D'ORDURES MENAGERES

Monsieur Joël GRENIER, 1^{er} adjoint, rappelle les participations à la taxe d'ordures ménagères :

- la taxe d'ordures ménagères, relative aux chambres d'hôtes et à l'appartement de fonction : 151 €

- la taxe d'ordures ménagères relative à l'auberge : 158 €
- la taxe d'ordures ménagères relative à l'appartement situé 89 rue des Bourbons : 71 €
- la taxe d'ordures ménagères relative à l'appartement situé 95 rue des Bourbons : 99 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au recouvrement de ces sommes.

5°/ CONVENTION SDE07

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche afin de procéder à l'enfouissement des réseaux à l'entrée sud du village. La présente convention a pour objet de définir les modalités administratives, techniques et financières de cette opération réalisée sous mandat de maîtrise d'ouvrage unique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

6°/ RAPPORT ANNUEL SYNDICAT DES EAUX D'ANNONAY / SERRIERES

Monsieur Joseph LARGERON commente le rapport annuel du syndicat des eaux Annonay/Serrières, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable relatif à l'exercice 2010. Ce document a été approuvé par le Bureau syndical.

7°/ SUBVENTION CAP TERRITOIRE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour solliciter une demande de subvention à hauteur de 20 % pour un montant plafonné à 24 000 € H.T. de travaux au Conseil Général de l'Ardèche dans le cadre de l'opération CAP Territoire, pour l'aménagement à l'entrée du village : acquisitions foncières, construction de trottoir à hauteur de l'école,....

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette demande de subvention.

8°/ QUESTIONS DIVERSES

Eglise

Plusieurs devis sont à l'étude pour le chauffage de l'église. Il est aussi décidé de transformer la fenêtre de la sacristie en porte pour assurer une issue de secours.

Travaux

Divers travaux viennent d'être réalisés :

- aménagement du columbarium
- réfection du monument aux morts
- mur du cimetière

Monsieur Roland GIRARD souligne la qualité du travail fourni par les employés communaux.

Correspondant défense

Avec la suspension de la conscription, le gouvernement a décidé de créer, dans chaque municipalité un correspondant défense. Une réunion aura lieu le jeudi 8 décembre 2011 à 18 heures, une présentation de la défense, de ses principaux engagements, du plan égalité des chances et du devoir de mémoire sera faite. Monsieur Joël GRENIER se propose pour être le correspondant de défense.

Vœux du Maire

La date des vœux du Maire est fixée au vendredi 20 janvier 2011 à 19 heures.

Illuminations

Cette année un spectacle est organisé : la fille aux allumettes. Les habitants de la commune, en particulier les enfants sont invités à participer.

Route départementale 820

Monsieur Georges SAUVAYRE signale l'inquiétude des riverains de la RD 820 à la suite des accidents graves qui se succèdent. Monsieur René SABATIER explique qu'une réunion a été organisée avec les services de l'Etat et du Conseil Général (Direction des Routes). A cette occasion, il a été annoncé que l'étude du giratoire du Golf serait engagée en 2012. En parallèle, ce jour même

Monsieur le Maire a préparé un courrier qui doit être cosigné par la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour préciser les projets d'ouvrages, pistes cyclables, arrêt d'autobus....., afin de déterminer les maîtres d'ouvrages ; Conseil Général, Communauté de Communes, Mairie, et surtout engager des opérations de sécurité.

Gens du voyage

Madame Chrystel VALLA-BEGOT interpelle au sujet des gens du voyage qui continuent à s'installer à la zone artisanale les Massas. La Communauté de Communes a construit une aire d'accueil, nous n'avons plus à les accepter. De plus le pouvoir de police a été transféré à la Communauté de Communes. Monsieur le Maire signale qu'il a saisi le Sous-préfet, le Procureur de la République et les Gendarmes.

Le prochain Conseil Municipal est fixé au mardi 20 décembre 2011

La séance est levée à 22 heures 15.